

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Villeroy, tenue le lundi 5 octobre 2009, à 19 h 30, à la salle de l'école Centrale, 378, Principale.

Sont présents : Réjean Perron, Yvan Paquet, François Gingras, Lise Mélançon, Éric Chartier, Daniel Baker, conseillers formant quorum sous la présidence de Michel Poisson, maire.

Était également présente Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Madame la Directrice générale/secrétaire-trésorière procède à l'assermentation des élus.

09-10-122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Daniel Baker

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-10-123

INTERVERTIR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Réjean Perron

D'AUTORISER monsieur le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-10-124

PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'APPROUVER le procès-verbal du 8 septembre 2009 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT RIVIÈRE-AUX-ORMES

Plusieurs propriétaires concernés par l'aménagement de la Rivière-aux Ormes, se questionnent sur la pertinence du projet, tel que présenté par M. Léo Ouellet, responsable des cours à la MRC de l'Érable.

Après discussion, monsieur le Maire prendra d'autres informations à ce sujet. Lors de la prochaine réunion du Conseil, ces informations seront transmises aux propriétaires.

MAINTIEN DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

Suite à la résolution 09-07-95 concernant le maintien des bureaux de poste en milieux ruraux, nous avons reçu une correspondance de M. Christian Paradis, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et de M. Rob Merrifield, ministre d'État Transports. À savoir que le gouvernement « *maintient son moratoire sur la fermeture des bureaux de poste dans les régions rurales* ».

DEMANDE D'AMÉLIORATION DE LA VISIBILITÉ DES BRETELLES DE L'AUTOROUTE 20, AU MTQ

Pour l'instant la direction régionale du ministère des Transports n'a pas d'ouverture à élaborer un plan d'amélioration de la visibilité des bretelles de l'autoroute.

Un plan d'aménagement doit par contre être déposé par l'ingénieur forestier de la MRC de l'Érable. Suite au dépôt de ce plan, d'autres négociations pourront être entreprises conjointement avec la MRC.

09-10-125

ACQUISITION À TITRE GRATUIT DES LOTS 723-719-111-P ET 723-719-19

ATTENDU QUE lors de la préparation du contrat de vente d'une partie du lot 723-719-111 à Mme Céline Laprise et M. Daniel Baker, par Me Nicole Provencher une Déclaration d'appartenance au domaine de l'état a été relevée sur les lots 723-719-111 et 723-719-19;

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy utilise à ces fins, depuis le début des années 1960 ces lots, ayant dessus la Salle et un garage municipal;

ATTENDU QUE la Déclaration de compétence par l'état a été enregistrée le 28 avril 2005 sous le numéro 12 248 519, sans que la Municipalité n'en soit informée.

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser ce dossier dans les plus brefs délais.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. François Gingras

DE PRÉSENTER au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, une demande d'achat selon les décrets en vigueur, soit à titre gratuit des lots 723-719-111P et 723-719-19.

QUE monsieur Michel Benjamin, arpenteur soit mandaté pour faire une description technique des lots concernés.

QUE Me Nicole Provencher soit mandatée pour agir dans le dossier d'acquisition par la Municipalité de Villeroy, des lots ci-haut mentionnés, du Ministère des Ressources naturelles.

QUE monsieur le maire, Michel Poisson et madame la directrice générale/secrétaire-trésorière Angèle germain, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Villeroy, tout document relatif à ce dossier.

QUE le ministère respecte les conditions du prix de vente comme stipulé dans sa résolution no 09-06-73 en date du 1 juin 2009, en regard de la transaction prévue avec Mme Laprise et M. Baker.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-10-126

FACTURE DE LA CSBF DE LA QUOTE-PART DES TRAVAUX DE PEINTURE DE L'ÉCOLE CENTRALE

ATTENDU la facture reçue de la Commission scolaire des Bois-Francis portant le numéro C8-001086, concernant les travaux de peinture de l'École Centrale;

ATTENDU QUE le coût total de ces travaux s'élève à 37 314,90 \$ et que le montant de la quote-part de la Municipalité est de 9 627,24 \$;

ATTENDU QUE cette dépense n'avait pas été prévue au budget 2009;

ATTENDU QUE selon l'Entente du 22 avril 1997, il est stipulé au point E 1. « *Que les travaux occasionnés par un bris majeur ou une réfection font l'objet d'un accord mutuel des parties à l'entente...* »

ATTENDU QUE ce point n'a pas été respecté par la Commission scolaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Éric Chartier

QUE cette facture ne soit pas payée immédiatement, pour les raisons ci-haut mentionnées.

QUE monsieur le Maire soit mandaté pour rencontrer les responsables à la Commission Scolaire des Bois-Francs, du dossier de l'entente.

QUE suite à cette rencontre, les membres du Conseil municipal statueront sur la proposition émise de part et d'autre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-10-127

RÉPARATION D'UNE PARTIE DE LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QU'une partie du côté sud du toit de l'église coule, lors de pluie;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de ne pas attendre pour faire exécuter la réparation, afin d'éviter la détérioration de cette partie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER la réparation de cette partie de la couverture de l'église.

QUE les travaux seront exécutés par Les Constructions REJAC inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-10-128

VIRÉE DES VÉHICULES DE SERVICES À LA LIMITE DE MANSEAU

ATTENDU la problématique rencontrée par les camions de service ainsi que les autobus scolaires pour être en mesure de tourner sécuritairement à la limite du Rang 16 Ouest;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de prendre entente avec un des propriétaires situés à cette limite, et ce, conjointement avec la Municipalité de Manseau, qui a la même problématique;

ATTENDU QUE s'il y a des coûts de rattacher à cette entente, ils seront défrayés à parts égales entre la municipalité de Villeroy et de Manseau;

ATTENDU QUE s'il y a entente avec un propriétaire, cette entente devrait être valable pour une durée minimum de cinq (5) ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Gingras
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'AUTORISER la Directrice générale à prendre les dispositions nécessaires afin de remédier à cette situation, aux conditions décrites ci-haut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-10-129

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU DES BRANCHES 10 ET 11 DE LA PETITE-RIVIÈRE-DU-CHÊNE

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Daniel Baker

QU'une demande soit présentée à la MRC de l'Érable afin de prendre en charge la supervision des travaux d'aménagement des branches 10 et 11 de la Petite-Rivière-du-Chêne, sur les lots 723-618P, 723-619P, 723-620P.

QUE les frais reliés à ces travaux seront défrayés par le propriétaire concerné.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE VIDÉOTRON

Une demande d'Exemption de consultation publique pour l'implantation d'une tour de télécommunications a été présentée par VIDÉOTRON.

En raison que le projet se situe à proximité de la Grande-Tourbière-de-Villeroy, le promoteur a été référé au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Nous attendrons la conclusion du MDDEP dans ce dossier, avant de donner suite à la demande de VIDÉOTRON.

09-10-130

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMITÉ D'ACTION BÉNÉVOLE DE VILLEROY

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER le versement d'un montant de 600,\$ au Comité d'Action Bénévole de Villeroy, dans le cadre de l'activité des Nouveaux arrivants, le dîner communautaire et le dépouillement de Noël pour les enfants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-10-131

PROGRAMME « ROSES D'OR »

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Réjean Perron

D'AUTORISER le versement d'une somme de 25,\$ au Programme « ROSES D'OR ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVIS PUBLIC MRC DE L'ÉRABLE

Avis public est déposé par la MRC de l'Érable que le Règlement no 304 abrogeant les règlements nos 262, 274, 287 et 299 concernant le Service de sécurité incendie régional de l'Érable a été adopté.

09-10-132

COMPTES

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Daniel Baker

D'ACCEPTER les comptes du mois de septembre 2009, pour un
montant de 31 287,05\$, tel que présenté et payé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-10-133

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Éric Chartier

QUE la présente séance soit levée à 21h15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Michel Poisson

Maire

Angèle Germain

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

